

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 21.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevétés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heur. du mat.	11.1 au dessus de 0.	64 leg.	27 pou. 6 lg.		
Midi....	d. au dessus	00 leg.	pou. lign.	Sud.	Soleil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
0 h. m.	0 h. m.27	0 h. m.	Premier quant.	13	

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 21 août 1839.

CONSEIL-GÉNÉRAL DU RHÔNE.

Le conseil-général du Rhône est convoqué, comme ceux de tous les départements, pour le 26 août, et dans quelques jours fonctionnera ce rouage si important de l'organisation administrative de la France. Réorganisés par la loi du 25 juin 1833, les conseils-généraux se sont livrés depuis cette époque à des travaux de plus en plus utiles; chaque année ils ont été amenés par la marche naturelle des événements à aborder, à discuter des questions nouvelles dont l'importance grandissait à mesure que les choses dont elles étaient l'objet devenaient d'une application plus générale, ou du moins plus nécessaire.

Les besoins des départements ne peuvent être bien appréciés que par les conseils-généraux placés entre les communes et le gouvernement, appelés à reconnaître les intérêts plus limités de chaque commune, à les coordonner entre eux, à les satisfaire quand leurs ressources locales le permettent, à les indiquer au gouvernement quand ces mêmes ressources ne sont pas assez grandes pour se passer de la coopération de l'état. Les conseils-généraux deviennent donc ainsi les guides naturels des communes, leur sauve-garde contre la centralisation administrative que ses lenteurs ont rendue si nuisible aux intérêts du pays.

Mais, pour rendre leur intervention plus utile, il faut qu'une étude approfondie des besoins les leur fasse bien juger; il faut surtout qu'ils ne perdent jamais de vue que le bien-être d'un département contribuant au bien-être général, les améliorations qu'ils demandent doivent porter un caractère de généralité; que, destinées à profiter à tous et non pas seulement à quelques-uns, il est nécessaire qu'elles soient empreintes d'un cachet d'utilité publique bien réelle et bien reconnue. Ainsi ils acquerront peu à peu l'importance qu'ils doivent obtenir un jour; leur action s'étendra; ils arriveront à réduire la puissance administrative du gouvernement, ce qui permettra peut-être d'apporter quelque économie dans les dépenses, donnera plus de rapidité à la marche des affaires, et fera prospérer davantage l'agriculture, l'industrie et le commerce. Les conseils-généraux ne doivent jamais oublier qu'il ne faut pas séparer ces trois branches de la fortune publique, et qu'une préférence accordée à l'une d'elles pourrait devenir fatale aux deux autres. La production veut des débouchés; les produits, des manufactures pour les employer et du commerce qui les porte au loin par les routes, les canaux, les chemins de fer. Il faut donc coordonner ces besoins et ces intérêts divers et donner à tous une égale protection, car ils se lient essentiellement. Etablir la prohibition des objets manufacturés à l'étranger, dans l'intérêt des fabriques françaises, c'est forcer l'agriculture à les payer un prix plus élevé; donner une protection analogue aux produits agricoles, c'est mettre les manufacturiers dans la nécessité absolue d'élever leurs prix; c'est dès lors établir une guerre réciproque d'où il sortira peut-être des sources de fortune pour quelques-uns, mais où le plus grand nombre ne trouvera que gêne et misère.

Bien que les conseils-généraux ne soient appelés qu'à émettre des vœux relativement aux lois de douanes, l'étude de ces matières doit être pour eux l'objet de graves méditations, car ces lois amènent toujours des conflits, des réclamations; c'est qu'en effet elles font à l'agriculture, à l'industrie manufacturière, au commerce, des intérêts qui semblent contraires; elles tracent des lignes entre eux, créent des divisions qui existeront jusqu'à ce que toute barrière soit tombée, que toute prohibition ait disparu, que toute circulation de marchandises soit libre. L'avenir sûrement dédommagera le pays des sacrifices qui seront imposés aux premiers temps de ces améliorations qui doivent venir progressivement pour ne point compromettre trop d'intérêts à la fois.

Nous insistons particulièrement sur l'égalité de protection qui est due aux intérêts divers, parce que, jusqu'à ce jour, les conseils-généraux, composés en grande partie de propriétaires, se sont beaucoup plus occupés de l'agriculture que des autres branches du revenu public. Cela tient à une mauvaise base de notre système électoral, où la contribution directe, seule représentée, n'envoie presque aux conseils-généraux que des propriétaires, et trop peu de manufacturiers et de commerçants.

Presque tous les vœux des conseils-généraux se résolvent en une dépense; il y a deux moyens de se créer des ressources, les centimes additionnels et l'emprunt. Le premier est fort simple, sans doute, et son emploi est fréquent; le second devient quelquefois fort onéreux, soit par l'incurie de l'administration qui le contracte, soit par les calculs habiles des prêteurs. Le budget des dépenses est donc le plus important des travaux des conseils-généraux.

Dans la dernière session, le conseil-général du Rhône a délibéré sur de graves questions. Cent dix-neuf affaires lui furent soumises; il statua sur cent dix-sept. Un grand nombre avait rapport à l'établissement de foires et de marchés dont les demandes sont rarement refusées; mais il s'occupa ensuite des aliénés, ainsi que la loi du 30 juin 1838 lui en imposait l'obligation, de l'instruction publique, de la propagation de la vaccine, de la société de charité maternelle, des églises, des prisons et surtout des

enfants trouvés. Non-seulement le conseil-général a été appelé à donner des votes, mais encore à exprimer des vœux. Nous remarquons avec peine que si tous les votes qui se résolvait en dépenses ont été fidèlement exécutés, aucun des vœux du conseil n'a été rempli.

M. le préfet, dès le commencement de la session, manifesta dans son rapport le désir de voir bientôt tomber les barrières de l'octroi. Une semblable parole dans la bouche du premier magistrat d'un département a de la gravité parce qu'on doit supposer qu'il a étudié la matière, et reconnu la possibilité de ce qu'il avance. Malheureusement, l'événement justifie peu les prévisions de M. le préfet; l'octroi étend ses limites et impose des objets nouveaux. Le conseil a émis le vœu de voir bientôt entreprendre le chemin de fer de Paris à Lyon; l'événement a trompé encore ce vœu légitime, et rien n'annonce qu'on songe de longtemps à le remplir; il a désiré la canalisation des provinces centrales, et peut-être est-il appelé à répéter bien des fois ce désir avant qu'on pense à le satisfaire.

L'année dernière, dès le début de la session, le conseil vota la publicité de ses séances par la voie de la presse, et envoya le compte-rendu à l'un des journaux de la ville. Nous pensons que, pour être juste, pour donner un intérêt plus grand à ses travaux, le conseil devrait adresser une copie de ce compte-rendu à chacun des journaux politiques de la cité, donner plus de détail aux discussions et nommer les membres qui prennent la parole dans ces discussions. Il importe que les électeurs apprennent à connaître leurs délégués. Quelles que soient les résolutions du conseil-général à l'égard des idées que nous émettons, nous suivrons avec intérêt ses délibérations, nous réservant d'examiner quelle importance devront avoir ses votes sur la prospérité de notre département, et en quoi ils se lieront au bien-être général de la France.

Le gouvernement vient de faire publier la note suivante qui résume d'une manière officielle la situation des choses en Orient :

Ibrahim vainqueur s'est arrêté à Marash; Méhémet négocie avec le grand seigneur; la Russie ne fait aucun préparatif militaire; les deux flottes anglaise et française sont réunies à l'entrée des Dardanelles, où il est probable que l'escadre autrichienne viendra les rejoindre; tel est le résumé des dernières nouvelles reçues d'Orient.

Ces nouvelles sont rassurantes pour la paix du monde, en même temps qu'elles doivent satisfaire les justes exigences de notre patriotisme national. La France a été plus tôt que personne en mesure partout. C'est un envoyé français qui a arrêté la marche victorieuse d'Ibrahim, et c'est encore la flotte française qui est arrivée la première à Ténédos.

Quelle que soit maintenant la direction que prendront les affaires d'Orient, la France peut être sûre qu'elle est dignement représentée sur le théâtre des événements. Un fils du roi est accouru se mêler à notre brave marine, et, quoi qu'il arrive, nous serons prêts, comme nous l'avons déjà été au milieu de circonstances imprévues. On peut attendre avec confiance le résultat des négociations appuyées sur de pareils antécédents.

Le *Courrier français* fait sur cette note, dont la dernière partie est empreinte d'une excessive courtoisie que nous regrettons de voir passer dans les hauts du ministère du 12 mai, les réflexions qui suivent :

La réunion des escadres de la France et de l'Angleterre à Brischia, dans les eaux de Ténédos, ne serait une démonstration décisive que dans le cas où les instructions des deux amiraux leur prescriraient de passer les Dardanelles et d'aller s'emboîser sous les murs du sérail. Mais si les flottes combinées doivent attendre, en vue des châteaux d'Europe et d'Asie, qu'il plaise à l'Angleterre et à la France de se mettre d'accord sur ce qu'il convient de faire en Orient, l'effet de ce mouvement se trouvera en partie détruit; c'est une menace que n'a pas suivie l'exécution.

Le véritable et seul effet de la réunion des deux flottes est d'éloigner les forces européennes d'Alexandrie. Le mauvais vouloir de l'Angleterre se trouve ainsi neutralisé pour quelque temps, ou du moins il ne se manifeste plus que par des protocoles, armes beaucoup moins meurtrières et contre lesquelles on peut à l'avance prendre ses précautions.

Il résulte des dernières dépêches qu'Ibrahim, docile aux conseils de M. Caillé, s'est arrêté dans le pachalik de Marasch, sur la limite de l'Asie-Mineure et de la Syrie. Ainsi, aucun danger ne menace Constantinople du côté des Musulmans; et, comme nous le disions, il y a quelques jours, si l'Europe le veut, la querelle du sultan avec Méhémet-Ali est terminée.

Il nous est impossible de ne pas revenir sur l'affaire du monument Carrel ou plutôt sur l'étrange conduite que M. le préfet de police a tenue en cette circonstance. On se souvient que, par suite d'ordres émanés de ce fonctionnaire, injonction a été faite aux membres de la commission du monument Carrel d'effacer les paroles gravées sur le socle de la statue du grand écrivain, paroles qu'on déclarait injurieuses pour l'un des pouvoirs de l'état. Tels sont les termes dans lesquels la signification a été faite aux membres de la commission.

Qu'est-il arrivé depuis? M. de la Moskowa a protesté contre des intentions qu'il croyait émanées directement du gouvernement, et M. le ministre de l'intérieur lui a déclaré que c'était à M. Delessert seul qu'il devait s'en prendre, que ce fonctionnaire avait agi sous sa responsabilité personnelle, et que le gouvernement ne pouvait que désapprouver les ordres qu'il avait donnés.

Est-il possible que les choses en restent là? Eh quoi! un fonctionnaire, qui représente le pouvoir dans l'une des positions les plus élevées de l'ordre administratif, proclame dans des actes publics et authentiques, injurieuses pour l'un des pouvoirs de l'état des paroles dans lesquelles ses chefs sont ensuite obligés de ne voir qu'un jugement historique qu'aucune puissance ne peut atteindre; il enjoint à des citoyens, au nom des lois, au nom de décrets qu'il cite et sur lesquels il appuie ses prétentions, de faire effacer ces paroles; il les menace, s'ils n'obéissent pas dans un délai de 48 heures, de prendre les mesures nécessaires pour que force reste à sa volonté; et lorsque ce magistrat aura ainsi engagé et compromis le pouvoir dont il est l'instrument et sous les ordres duquel il est censé agir, le ministre de l'intérieur, qui désapprouvera sa conduite, se contentera de dire qu'il a fait preuve de trop de zèle et que le gouvernement ne lui demandait pas le dévouement inintelligent qu'il a montré!

En vérité, nous ne comprenons pas cette indulgence. Il n'y a rien de plus grave que d'invoquer la loi contre des citoyens et de tolérer ensuite que la loi ne soit pas obéie; il n'y a rien de plus grave que de dire à des hommes, en leur parlant au nom de l'autorité: « Il vous est enjoint de faire telle chose, » et de souffrir ensuite que la chose ne soit point faite. C'est là pourtant ce qu'a fait gauchement, imprudemment, M. le préfet de police, et nous ne concevons pas que M. le ministre de l'intérieur n'ait pas encore frappé ce maladroit fonctionnaire; c'est avec une pareille mollesse qu'on laisse le pouvoir s'énervier et son autorité morale tomber dans la déconsidération.

Nous n'aurions pas voulu assurément qu'on envoyât dans le cimetière de Saint-Mandé des hommes de police pour profaner une tombe qui doit être d'autant plus respectée qu'elle est plus illustre; mais nous voudrions qu'un fonctionnaire ne pût pas, dans des affaires aussi graves, prendre une initiative autre que celle de ses supérieurs; nous voudrions que, lorsque ce fonctionnaire a manqué à cette condition première de toute bonne administration, il en fût immédiatement puni d'une manière éclatante.

Nous ajouterons à ces observations que nous ne concevons pas l'humilité de M. Gabriel Delessert. Un homme qui a la conscience qu'une chose est bien, et qu'en remplissant tel devoir, en donnant tel ordre, il a rendu service à son pays et n'est point sorti des obligations qui lui étaient prescrites par sa charge, ne doit pas supporter avec autant de résignation des affronts qui lui viennent de plus haut que lui. Dans ce cas-là, il y a une chose que la dignité doit toujours commander, c'est de donner sa démission et de renoncer aux avantages d'une position qu'il ne peut plus garder avec honneur. Nous regrettons, dans l'intérêt de cette considération dont nous voudrions que le pouvoir fût toujours entouré, aussi bien que dans l'intérêt de M. Delessert lui-même, que ce fonctionnaire n'ait pas ainsi compris la réparation qu'il devait au pays, après la double insulte qu'il avait voulu faire à la glorieuse mémoire de Ney et d'Armand Carrel.

COUR D'ASSISES DU RHÔNE.

PRÉSIDENCE DE M. DE VAUXONNE.

La session du troisième trimestre de 1839 s'est ouverte lundi 19 du courant; la première affaire qui a été jugée est celle d'Annette Nivet, accusée de trois vols domestiques. Elle a été déclarée coupable par le jury, mais avec des circonstances atténuantes. Elle a été condamnée à trois ans de prison.

Dans la séance de mardi, le nommé Pierre Augoyat a été condamné, pour vol domestique à l'aide de fausses clés et dans une maison habitée, à quatre ans d'emprisonnement; et le nommé Aimé Françon à deux ans de la même peine, pour vol commis la nuit dans une maison habitée à l'aide d'effraction intérieure. Le jury avait admis les circonstances atténuantes en faveur de ces deux accusés.

L'affaire de Marie-Louise Maison, femme Ulmer, prévenue de deux vols domestiques, a été renvoyée à jeudi 29 du présent mois, à cause de l'absence d'un témoin important.

Lundi dernier, le nommé Pierre-Marie Leclerc, condamné pour vol à cinq années de travaux forcés avec exposition, a subi cette peine sur la place des Terreaux.

Le lendemain, son complice, Jean-Baptiste Farrière, âgé de 26 ans, journalier, condamné, le 14 juin dernier, à cinq ans de travaux forcés, a été également attaché au pilori. Il a montré une audace extrême.

Un vol au charriage d'une somme de 40 fr. a été commis dimanche matin au préjudice d'un campagnard que deux escrocs ont vu descendre de la voiture de Saint-Etienne, que l'un d'eux a promené à Saint-Just, sous prétexte de lui montrer l'église de Fourvières, où s'est trouvé l'autre qui contrefaisait l'Anglais. Tous deux l'ont conduit dans un cabaret, l'ont fait jouer aux boules et lui ont gagné tout son argent à un jeu particulier qui est bien certainement un procédé sûr pour les voleurs. Le pauvre diable, resté seul au cabaret, a encore été obligé de se rendre garant de la dépense qu'ils y avaient faite.

Vendredi dernier, sur les onze heures du matin, pendant le violent orage qui a éclaté en torrents de pluie, une femme de campagne descendait de Fourvières. Embarrassée de tenir son parapluie et de relever sa robe, elle a sans doute laissé voir que sa poche était bien garnie d'écus. Elle était suivie par quelqu'un de ces industriels ayant toujours affaire à la bourse des autres,

et qui s'attachent de préférence aux paysans. Quand cette femme est arrivée rue de l'Archevêché, un homme l'accoste, lui donnant le bienveillant conseil de prendre garde à la chaîne d'or qu'elle porte au cou, et qui, mal retenue, pourrait se perdre. La bonne paysanne se confond en remerciements, et, autant pour mettre notre homme à l'abri de la pluie qui tombait à seaux, que pour disposer elle-même de ses deux mains, elle lui remet son parapluie, le priant de s'approcher d'elle afin d'être couverts l'un et l'autre pendant qu'elle se met en devoir de rattracher sa chaîne.

Très-empressé de lui être agréable, l'industriel se serre si bien contre elle et travaille avec tant d'adresse, qu'après lui avoir coupé la poche sans qu'elle s'en aperçût, il la pousse violemment et se sauve à toutes jambes par la petite rue Saint-Romain, emportant, avec la poche qui contenait au moins 150 f., le parapluie de sa victime qu'il laisse là tout ébahie et plus morte que vive.

Celle-ci a vainement parcouru la rue Saint-Romain, elle s'est vainement proménée dans la ville pendant deux jours, pour chercher à retrouver le coupeur de poches; ses pas et ses démarches ont été perdus comme son argent.

Dimanche, vers trois heures après midi, un jeune homme s'est noyé en se baignant dans le Rhône, du côté des Brotteaux et près du pont de l'Hôtel-Dieu. Entraîné par le courant, le malheureux a vainement crié au secours! Personne ne s'est trouvé là pour lui en porter, et bientôt il a disparu.

Paris, 19 août 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

On annonçait, il y a quelques jours, que M. Sébastiani devait prochainement regagner son poste diplomatique. Nous apprenons aujourd'hui qu'il doit être de retour à Londres le 29 de ce mois. Il paraît que, par suite de l'accroissement des affaires, le personnel de l'ambassade a été considérablement augmenté. Le vicomte de Labriffe, fils du pair de France du même nom, et M. de Vandeuil ont été attachés à l'ambassade.

M. de Forêt-de-Quartdeville, premier président de la cour royale de Douai, vient de mourir. Ses obsèques ont eu lieu ce matin, à dix heures, à l'église Saint-Sulpice, d'où il a été conduit au Père-Lachaise.

On cite, comme étant sur les rangs pour remplacer ce magistrat, M. Mottet, ancien procureur-général destitué par le ministère du 15 avril, et M. Caumartin, président de chambre à Amiens, dont le fils a été nommé tout récemment juge dans ladite ville, et d'autres magistrats qu'une haute position inamovible déciderait à aller habiter la pacifique ville de Douai.

Nous avons entendu dire aujourd'hui que la place serait offerte à M. Martin (du Nord), qui n'a point encore été indemnisé de la perte de son portefeuille, et que s'il l'acceptait, il aurait la préférence sur tous les autres candidats. On dit qu'il est aussi question de M. Nepveu, déjà procureur-général à Douai. C'est une véritable scandale qu'une pareille nomination; il n'y a pas en France un seul chef de parquet qui se soit montré aussi acharné que M. Nepveu contre la presse, et nous ne concevons pas que le cabinet du 12 mai se chargeât de récompenser, pour le compte des ministères réactionnaires auxquels il a succédé, des services qui auraient dû être punis par une éclatante révocation.

M. Louis Bonaparte avait fait offrir à M. Pagnerre la propriété des *Idées napoléoniennes*, à la condition que cet éditeur consentirait à en faire faire une édition populaire à 1 fr. l'exemplaire. M. Pagnerre n'a pas calculé le profit qui pouvait résulter pour lui de cette affaire; il a refusé d'admettre au nombre de ses publications démocratiques un livre qui n'est qu'un long et lourd manifeste en faveur du despotisme que l'Empire a fait peser sur la France, et que M. Louis Bonaparte renouvellerait sans doute très-volontiers, si la France voulait s'y laisser prendre encore une fois.

Le *Moniteur parisien* publie chaque soir un bulletin où sont relatées, dans un langage outré, les acclamations d'amour et d'admiration que les populations toujours empressées ont fait retentir en l'honneur des deux augustes voyageurs, le duc et la duchesse d'Orléans, sur toute la ligne de leur itinéraire de Paris à Bordeaux. Le château, qui est le seul sans aucun doute qui prenne au sérieux ces ridicules bulletins, en fera le profit qu'il voudra, mais nous qui ne nous soucions guère de ces sortes d'ovations préparées aux princes, et dont la petite feuille du pouvoir fait si grand bruit, nous tenons pour insignifiants ces bulletins envoyés à Paris par les secrétaires intimes des altesses. Toutefois nous prendrons la peine de répondre aux gens qui croient si facilement à l'enthousiasme des populations que les rapports du *Moniteur parisien* sont des exagérations ou des erreurs, et que les journaux des villes par où passe le duc d'Orléans suffiraient pour démentir ces belles phrases de rhétorique imaginées à plaisir. Voici comment l'*Echo du Peuple* raconte l'arrivée du duc d'Orléans à Poitiers :

« Impatiente de voir, avide de contempler un spectacle si extraordinaire pour elle, une grande partie de la population de Poitiers se trouvait réunie sur un même point, craignant un retard à l'accomplissement de ses desirs. Rien, du reste, n'annonçait la joie, l'allégresse. On n'entendait pas un cri, pas une acclamation... On attendait un brillant cortège, des équipages, des chevaux, des valets en livrée; on venait admirer l'attirail d'un voyage princier. Des voyageurs, on s'en inquiétait fort peu assurément, car le duc et la duchesse étaient aux portes de Poitiers, sans qu'un seul cri eût annoncé leur présence, signalé leur arrivée. Pourtant ils venaient de passer au milieu d'une grande foule échelonnée sur la route pour les attendre. »

Comme on le voit, la narration de l'*Echo du Peuple* est bien loin de celle du *Moniteur parisien*, lequel avait fait de l'entrée du duc d'Orléans à Poitiers une marche triomphale, et du silence des habitants un concert d'acclamations et de cris frénétiquement répétés de vive le roi! etc.

Le passage du duc d'Orléans à Poitiers a été signalé par une nouvelle gentillesse de la police, trop grave d'ailleurs pour qu'elle ne soit pas suivie d'explications.

La veille de l'arrivée du prince, des ouvriers en grand nombre s'étaient réunis pour signer une pétition qu'ils voulaient lui adresser, et dans laquelle il exposaient avec mesure et modération les plaies et la misère du peuple. Ils les attribuaient à la cherté toujours croissante des grains, et indiquaient les remèdes qui, suivant eux, pouvaient améliorer leur position. La police eut connaissance de ce projet de pétition et manda le principal signataire. Celui-ci montra la pétition qui fut trouvée légale par les autorités, et dont la présentation au prince fut autorisée. Le procureur du roi et l'avocat-général s'offrirent eux-mêmes pour la remettre; mais c'était un mensonge, et ces deux magistrats avaient tout simplement confisqué la pétition. Que firent alors les ouvriers? Usant de leur dernière ressource, ils allèrent présenter au duc d'Orléans une copie mal écrite de la pétition, après y avoir ajouté : « Prince, ne vous étonnez pas de ne recevoir que cette copie de la pétition que nous vous remettons; l'original a été confisqué par l'autorité qui n'a pas voulu que Votre Altesse connût la misère des ouvriers. »

On lit dans le Temps :

Les bruits divers qui ont couru sur les résolutions du conseil au sujet des sucres sont inexacts. M. Cunin-Gridaine ne l'a point emporté sur MM. Dufaure et Passy. Le prince royal, dans son voyage à Bordeaux, ne sera ni précédé ni suivi d'une ordonnance de dégrèvement. Le gouvernement, partagé entre les intérêts des ports et des départements du Nord, attendra que des rapports authentiques lui aient fait connaître le résultat de l'exportation autorisée par les gouverneurs de la Guadeloupe et de la Martinique. Si l'exportation s'est élevée au-dessus de 15 millions de kilogrammes, il n'y aura pas de dégrèvement. Quelle que soit leur situation, les colonies devront attendre une décision législative.

Voici ce qu'on lit dans le Courrier de Bordeaux du 17 :

Hier au soir, le *Courrier de Bordeaux* a été honoré d'un chavari concertant. Quelques jeunes patriotes ont chanté deux fois la *Marseillaise* sous nos fenêtres, ce qui donne à notre chavari un ressemblance frappante avec la sérénade de M. Ducos. Il y a cependant une différence notable à notre avantage; c'est que les symphonistes ont brisé à coups de pierres les vitres de nos bureaux.

Le journal d'Odessa réfute la nouvelle donnée, il y a quelque temps, par les journaux allemands, que le nouveau sultan avait supprimé les quarantaines à Constantinople.

D'après une lettre de la frontière de Serbie, en date du 3 août, la *Gazette d'Augsbourg* annonce que le prince Milosch vient de recevoir une réponse de Constantinople à sa protestation contre son acte d'abdication. Il lui est enjoint de rester sur ses terres en Valachie, et d'y attendre une décision.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

PHILIPPE-VILLE, le 5 août. — La chaleur est extrême; nos troupes fatiguent et souffrent; les hôpitaux sont encombrés; celui de Philippe-Ville renferme à lui seul plus de cinq cents malades; la mortalité est heureusement faible comparativement à ce grand nombre d'hommes.

Les travaux du génie militaire, contrariés par le manque d'hommes, marchent lentement.

Un chasseur du 3^e bataillon d'Afrique a été assassiné ces jours derniers par les Arabes.

Un demi-bataillon est campé à l'Oued-Baba, entre l'Oued-Smendou et Constantine. La route de Sora à cette ville est donc protégée aujourd'hui par les camps d'Elis, de l'Arouch, des Tournettes, de l'Oued-Smendou et de l'Oued-Baba.

Une colonne, placée sous les ordres de M. le colonel du 23^e de ligne, est partie il y a quelque temps de Constantine pour aller rassurer, par sa présence, les tribus de la Medjana, inquiétées par Abd-el-Kader et ses agents; cette colonne est rentrée ces jours derniers.

Gigeli est assez tranquille; les Kabyles viennent cependant presque chaque nuit tirer quelques coups de fusil sur nos avant-postes, mais rarement ils parviennent à blesser nos hommes; la petite guerre qu'ils font sur ce point est une *fantasia*, une distraction, un plaisir pour eux. Les moissons faites, et les grains enfouis dans les silos, les Arabes se livrent à ces petites attaques partielles tout-à-fait dans leurs goûts, et qui, en leur entretenant la main, empêchent nos troupes de s'endormir dans une dangereuse sécurité. Du reste, ces attaques sont en général de fort peu d'importance, et n'inspirent aucune inquiétude.

ALGER, le 9 août. — Les chaleurs sont plus fortes que les années précédentes; elles ont rendu malades un grand nombre de personnes. Les camps, les ambulances et les hôpitaux ne déposent que trop en faveur de cette triste vérité.

Vous n'ignorez pas qu'il est très-difficile de pénétrer les desseins de M. le gouverneur-général. Cependant, au dire de quelques personnes qui fréquentent ses salons, son intention serait de frapper un grand coup lorsque les chaleurs seront moins fortes. Quelque léger que fût le bagage de nos soldats en entrant aujourd'hui en campagne, on ne ferait pas dix lieues sans avoir plus de la moitié des soldats aux ambulances. (Toulonnais.)

UNE JOURNÉE DE MARCHÉ EN ALGÉRIE.

On se ferait difficilement une idée des souffrances que nos troupes ont quelquefois à supporter dans leurs marches en Afrique; on en pourra juger par le récit suivant, que publie la *Sentinelle de l'Armée*, de la première journée de marche d'un détachement envoyé d'Oran à Mostaganem. Les mêmes faits nous étaient rapportés par des lettres d'Oran du 22 juillet; mais nous avons donné la préférence à l'article de la *Sentinelle*, qui déclare avoir puisé ces détails dans le rapport adressé au lieutenant-général Gueheneuc par le chef d'escadron de chasseurs commandant la colonne de marche.

« Le 16 juillet, le 1^{er} bataillon du 1^{er} de ligne, accompagné d'un escadron de chasseurs, se met en route à quatre heures du matin, chaque homme ayant sur ses épaules, selon sa coutume, un poids de vingt-cinq kilogrammes.

« D'Oran à Mostaganem on compte vingt-cinq lieues. La première journée de marche est de six lieues; on bivouaque à une fontaine appelée *Goudiel*. Dans ce trajet on ne trouve pas une goutte d'eau, pas un arbre, pas une feuille d'arbre, pour amortir les rayons du soleil qui brûle et dessèche tout.

« A neuf heures du matin la chaleur était devenue insupportable; elle s'élevait à quarante-cinq degrés. Plusieurs soldats tombent tout-à-coup comme foudroyés par les vapeurs brûlantes renvoyées par un ciel d'airain. Des saignées, pratiquées aussitôt par l'aide-major du bataillon, sauvent quelques-uns des hommes frappés d'apoplexie. Douze cacolets qui suivent le bataillon sont

bientôt envahis par les malades, et les chasseurs sont obligés de prendre en croupe ceux qui ne peuvent plus marcher.

« A onze heures, une heure avant d'arriver à Goudiel, deux cents hommes tombent tout-à-coup anéantis et privés de leurs facultés. Les conseils, les encouragements de leurs officiers, de leurs camarades, sont impuissants sur ces malheureux, dément démoralisés. Ils appellent, ils implorent la mort, pour mettre un terme à leurs souffrances intolérables.

« Cependant, après un assez long repos, cent quarante restent assez de forces pour continuer leur route, et se traitent péniblement jusqu'à l'étape, où la majeure partie du bataillon est déjà établie. Les soixante hommes qui restent, confiés à un piquet de chasseurs et à la garde de quelques fantassins valides, sont successivement transportés au bivouac par leurs généreux efforts, et se sont rendus dignes des plus grands éloges.

« Trois hommes sont morts sur place. Un sergent de grenadiers, atteint tout-à-coup d'un accès de rage, s'est précipité sur un sous-lieutenant, et l'a mordu au bras. Le délire de ce malheureux sous-officier était tel, qu'on fut obligé de lui casser les dents pour lui faire lâcher prise. Un moment après, transporté d'un accès de frénésie à la vue d'une mare d'eau, il s'y précipita, et n'y trouva que la mort.

« L'air était tellement embrasé, que la plupart des ânes qui portaient les bagages des officiers sont morts en route, ainsi que les chiens qui suivaient la colonne.

« Au premier jour, arriveront les rapports des journées suivantes; espérons qu'ils seront moins affligeants. »

Extérieur.

ESPAGNE. — TOLOSA, le 11 août. — Le comte de Negri est arrivé hier en poste. Il a eu une conférence de demi-heure avec don Carlos, et est immédiatement retourné au quartier-général de Maroto. Il paraît que Maroto a appris toutes les intrigues qui se tramaient contre lui au quartier du prétendant, et qu'il a voulu prévenir l'exécution d'une conspiration dont il serait victime. C'est pour cela qu'il a envoyé le comte de Negri en toute diligence pour en imposer au prétendant par des menaces.

Don Carlos a fortement protesté contre toutes les insinuations que Maroto lui a faites par le canal du comte. Mais Maroto, indigné de cela et du mépris que le prétendant a semblé faire de son envoyé, prit la résolution de venir en personne.

Aujourd'hui même, Maroto est donc entré à la tête de deux bataillons, et s'est aussitôt dirigé vers la maison où est logé don Carlos. Sans donner le temps au prince de se reconnaître, il l'a forcé à quitter son appartement et à le suivre dans la vallée de Bastan. La faiblesse du prétendant a plié, vous le sentez, sous le poids de l'énergie de Maroto, et celui qui se dit roi absolu a humblement obéi aux ordres de celui qui se dit son sujet; il a été toujours escorté comme s'il eût été fait prisonnier. Maroto ne traite plus don Carlos qu'avec dureté. Deux fois celui-ci a demandé à voir Iturriga, commandant-général de la ligne, qui s'est excusé sous prétexte qu'il était obligé d'aller prendre les bains de Cestona.

On assure que la marche de don Carlos sur le Bastan n'a d'autre but que de faire présenter la personne du prince devant les révoltés, afin de leur montrer que le roi n'est pas prisonnier comme on le dit parmi le peuple et dans les rangs; qu'il jouit, au contraire, de la plus grande liberté; qu'il a le plein exercice de son autorité souveraine, et que c'est pour le leur prouver qu'il se présente à eux.

Telle est maintenant la position de don Carlos: prince dépouillé du prestige que lui avaient donné les fanatiques et qui est maintenant en face d'une population ignorante, sans entourage de grandeur, victime du jouet de l'intrigue, vassal de Maroto. C'est pour cet homme que, depuis six ans, le sang coule dans les provinces basques.

Du 12. — Je vous annonce le commencement d'événements terribles peut-être. La nuit dernière, Maroto a fait arrêter Andoain le général Bargas, commandant-général par intérim de la province, ainsi que plusieurs autres officiers supérieurs qu'on ne nomme pas. Iturriga a encore refusé de se rendre auprès de don Carlos sous le même prétexte, qui ne cache pas assez le mépris.

Les révoltés attendent à tout moment le brigadier Balmaseda qui commande la cavalerie de Cabrera; on assure que c'est le chef que l'intrigue veut placer à la tête des soldats qui voudront le suivre pour arracher son commandement à Maroto. Vous vous apercevrez que la révolte d'Elisondo est un fait plus grave qu'elle ne paraissait d'abord, puisque Cabrera et Arias Turiel ont participé. La guerre est maintenant entre le parti fanatique exalté et le parti fanatique modéré.

On dit ici que don Carlos, sa femme et son fils se sont dirigés sur Elisondo où les attend caché le curé Etcheverria qui, au moment du soulèvement, était hébergé au grand séminaire de Bayonne. Etcheverria pense pouvoir organiser un nouveau gouvernement, et s'appuyer sur les révoltés.

(Sentinelle des Pyrénées.)

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE L'AIN (Bourg).

AFFAIRE PEYTEL.

(Suite et fin de l'acte d'accusation.)

« Quelques heures à peine s'étaient écoulées depuis l'arrestation de Peytel et de Félicité Alcazar, et déjà, bannissant toute crainte, le caractère irascible de Peytel se faisait connaître, saisissant le moindre prétexte pour donner un libre cours à sa humeur querelleuse, il se livrait dès les premiers jours à des propos mesurés dans ses procédés, ne prêtait que trop d'occasions à son naturel emporté. Mais, du moins, Félicité Alcazar, dans sa modérée d'avance telle qu'elle était, et ne s'était faite, dans ses discours, ni plus riche, ni meilleure. Peytel, au contraire, avait, à l'entendre, une position si aisée, et tenait des discours en réserve, Peytel n'avait pas même payé sa charrette de son mariage, une quittance de complaisance pour en avoir 10,000 f.; aussi, à peine le mariage fut-il consommé, sans vouloir attendre quelques mois qui minquaient à sa fortune pour arriver à sa majorité, il se fit autoriser à vendre de plus en plus qu'elle avait sur l'état, et remettre une somme de plus en plus de 50,000 f.

« Les nouveaux époux ne tardèrent pas à quitter Paris, et se rendirent à Bourg, chez la dame de Montrichard, où la dame rendait à Bourg, chez la dame de Montrichard, les accompagnés. Broussat, sœur de l'infortunée dame Peytel, les accompagnait. Là les querelles et les scènes violentes se renouvelèrent.

« Si l'esprit peu élevé et les habitudes peu distinguées, de qu'il paraît, de la dame Peytel blessaient vivement l'orgueil de son mari, il faut convenir qu'il ne trouvait dans les rapports de cœur aucune espèce de compensation; aussi rien ne venait

l'usage n'a pas tardé à comprendre le danger qu'il y avait dans la révélation de ces faits et dans la découverte d'un tel complot. Aussi, informé le 6 novembre par celui qu'il avait obtenu de sa femme avait échappé la veille aux regards des magistrats instructeurs, il s'occupa des moyens de s'en emparer, et le sieur Roselli, qui lui avait prêté un si utile concours pour la conclusion de son mariage, ne lui fut pas moins dévoué dans cette circonstance. Muni des instructions de Peytel, le sieur

« Mais revenons au récit de Peytel. Quand ils eurent commencé à parcourir la montée de la Darde, la détonation d'arme à feu se fit entendre; la dame Peytel s'écria aussitôt : « Mon pauvre mari, prends tes pistolets ! » Peytel, s'il faut le croire, était bien loin de soupçonner son malheur. « Entends-tu parler ainsi ma femme, dit-il dans l'instruction, j'étais loin de croire qu'elle fût atteinte. Sans savoir ni songer qu'elle fût frappée, écrivit-il le 11 novembre au procureur-général, je suis sur le scélérat. La découverte horrible du corps de ma femme au pont d'Anders, m'étonna d'autant plus, dit-il au lieutenant de gendarmerie, que je ne croyais pas que ma femme eût été atteinte par le coup de feu. » Ainsi Peytel ignorait les suites de cette détonation, et cependant, dirigeant sur son domestique deux coups de pistolet, il s'élance hors de la voiture, s'attendant comme un furieux à ses pas, le renverse frappé d'un coup de pistolet, lui met un pied sur le dos, et levant sur sa tête le mar-

» Si, dans le récit fait par l'accusé, en présence des médecins et de ses amis, il est quelques détails plus particulièrement blâmes et sur lesquels il soit plus fréquemment revenu, ce n'est sans contredire les paroles que sa femme lui aurait adressées après la détonation du coup de pistolet, et le fait qu'elle se serait enfuie jusqu'au pont d'Anders après s'être élancée de sa voiture. C'étaient encore là de ces assertions téméraires que Peytel se flattait d'imposer à la crédulité publique, mais que personne ne voulut admettre.

Les médecins, consultés sur leur exactitude, émirent à ce sujet un avis unanime et déclarèrent que la commotion du cerveau qui avait dû suivre immédiatement le coup de feu avait dû rendre impossible à la dame Peytel un si long trajet; que, de plus, la fracture des os du nez s'était opposée à ce qu'elle put prononcer des paroles distinctes, et que la balle, logée sur la base de la langue, serait nécessairement tombée dans le larynx ou dans l'œsophage au moindre effort qu'elle aurait fait pour articuler un seul mot.

Tels sont les faits qu'embrasse l'accusation dirigée contre Sébastien Peytel; telles furent les causes et les circonstances qui amenèrent l'horrible catastrophe du 1^{er} novembre. Quelque détestable qu'en fût la première pensée, Peytel, quand il la conçut, ne songea pas d'abord au meurtre de son domestique; son odieux calcul alors pouvait s'en passer; mais plus tard il fut résolu, par une de ces inspirations soudaines qu'enfante le génie du crime, et comme un moyen d'assurer l'impunité du principal attentat.

Si pour le bonheur de l'espèce humaine de tels exemples de perversité sont rares, il est désolant et certain que les théories de nos jours et les désordres de nos sociétés les ont rendus possibles et d'une déplorable vraisemblance. Ce n'est pas, dans tous les cas, Sébastien Peytel qui aurait droit de le nier, lui qui, ayant besoin du sang de son domestique, aurait, de son propre aveu, sur une vague détonation dont il ignorait le but et les résultats,

foulé aux pieds son corps expirant, et fermant l'oreille à sa voix suppliante, broyé sa tête sous une main de fer. De quoi pourrait-il donc se plaindre, lui qui, devenu l'époux d'une enfant, substituait, dès les premiers jours, la discorde aux caresses, et lui offrait la paix en échange d'un testament; lui qui, le 1^{er} novembre, entourant Félicie de ses soins, et donnant aux étrangers, sur tous les lieux de son passage, le spectacle hypocrite de l'obligance la plus empressée, faisait porter, quelques heures après, ses tristes dépouilles dans sa voiture, et, sans songer à chercher sur ses lèvres un dernier souffle de vie, détournant loin d'elle ses yeux égarés, la laissait froide, inanimée, demeurée, reposer sa tête sur un étranger....

Que maintenant il proclame à son aise l'ignorance des experts et l'injuste partialité des magistrats instructeurs, ils ne s'en étonneront pas, car c'est grâce à leur zèle, à leur intelligence, à leur dévouement, que le masque du crime est tombé et qu'un grand exemple est demandé à la justice du pays.

Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est le 26 août que cette grave affaire sera appelée devant la cour d'assises.

L'accusé sera défendu par Me Guillon fils, du barreau de Bourg, et par Me Margerand, du barreau de Lyon.

Pour compléter les indications que nous publions sur l'affaire Peytel, nous ajouterons que l'accusation sera soutenue par M. Perrot, procureur du roi.

Aux défenseurs et conseils de M. Peytel, MM^{es} Margerand et

Guillon, avocats, il faut ajouter Me Marinier, avoué à la cour de Lyon, qui, dès le moment de son arrestation, a été choisi et consulté par lui, et Me Moizin, avoué à Bourg.

Nous rendrons un compte fidèle des curieux débats que ne peut manquer de soulever ce procès.

BOURSE DE PARIS DU 19 AOUT.

Des affaires importantes ont été faites à Torton. Pendant toute la durée de la bourse, il ne s'est rien passé d'intéressant.

Trois pour cent.	80 70
Quatre pour cent.	102 90
Cinq pour cent.	112 65
Rentes de Naples.	100 75
Actions de la banque.	2785

GYMNASSE-LYONNAIS.

Vendredi 23 août 1839. — Au bénéfice de M. Cécilcourt. — 1^o SAMEDI, DIMANCHE ET LUNDI, VAUD. — 2^o LE PACTE DE FAMILLE, VAUD. — Six heures 1/2.

CIRQUE DES BROTTTEAUX.

Judi 22 août 1839. — 1^o Exercices d'équitation. — 2^o L'EMPEREUR, événements historiques en cinq actes et quinze tableaux. — Six heures.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEL.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

ÉTUDE DE M^o BALLEY, AVOUÉ A LYON, RUE SAINT-JEAN, N^o 6.

ADJUDICATION DÉFINITIVE SUR LICITATION, Le trente-un août mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, en l'audience des criées du tribunal civil séant à Lyon, Palais-de-Justice, place Saint-Jean.

D'une belle maison située aux Brotteaux-lez-Lyon, rue d'Orléans, 8, dépendante de la succession bénéficiaire de Benoît Pont, d'une construction récente, susceptible d'un revenu de 5,000 fr. environ; mise à prix, 54,000 fr.

S'adresser à M^o BalleY, avoué poursuivant la vente.

(1565)

ANNONCES DIVERSES.

(6715) A VENDRE pour cause de maladie. — Le café de Provence, situé à la Guillotière, Grande-Rue, 50. Ce café possède une bonne clientèle.

S'y adresser.

(8181) A VENDRE. — Une pharmacie ancienne et bien achalandée, d'un rapport annuel de 6,000 à 6,500 fr. au moins, située dans un chef-lieu de département, au centre de la France.

S'adresser, pour les renseignements, au rédacteur en chef du Censeur.

(6720) A VENDRE de suite, pour cause de départ. — Un beau café très-bien placé et dont l'inventaire estimatif serait au-dessus du prix demandé. On donnerait toutes facilités pour le paiement.

S'adresser à M. Benoît, rue de la Cage, 13, chargé de traiter de gré à gré.

(6721) A VENDRE. — Un joli fonds de café-auberge, situé à la Guillotière, dans une belle position.

S'adresser, pour les renseignements, chez M^{me} Saunier, quai Humbert, n^o 1, à Lyon.

(8174) A LOUER DE SUITE.

Un grand magasin avec rayonnages, comptoir, à l'usage d'un liquoriste, droguiste, etc. On pourrait traiter séparément pour le loyer ou les agencements.

A VENDRE. — Deux grandes banques, un poêle-grille. S'adresser à M. Vincent, rue Raisin, n^o 11.

AVIS. — MM. les porteurs de promesses d'actions du gaz de Saint-Etienne sont priés de se rendre à la salle de la Bourse, jeudi 22 courant, à une heure précise après midi, pour s'entendre sur les mesures à prendre dans leur intérêt commun.

(6718)

(6711) On demande des apprentis pour la joaillerie. S'adresser au bureau du journal.

On demande deux ou trois jeunes gens intelligents, on leur fera de grands avantages; 20 0/0 payés immédiatement après avoir fait le travail.

S'adresser à M. Lauder, rue Saint-Côme, n^o 12.

AVANZINO, TRATTEUR,

PASSAGE DE L'ARGUE, ESCALIER J,

A l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ajouter à son établissement une grande salle de 80 couverts et quelques salles particulières. Le salon est parqueté et éclairé dans un nouveau genre. Le service, comme par le passé, tendra toujours de plus en plus à satisfaire à toutes les exigences. — Les prix sont de 2 francs et au-dessus. — Il porte en ville.

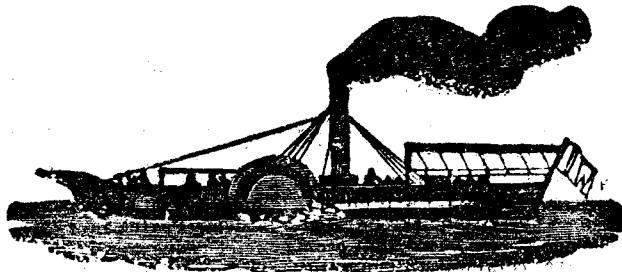
(8183)

GAZ DE SAINT-ETIENNE.

Les administrateurs de la compagnie d'éclairage par le gaz de la ville de Saint-Etienne ont l'honneur de prévenir MM. les actionnaires de ladite compagnie que l'assemblée générale aura lieu le samedi 24 août courant, à une heure précise, à l'hôtel du Nord, pour entendre le rapport des administrateurs provisoires et pourvoir à leur remplacement, conformément aux articles 15 et 17 de l'acte social.

Les propriétaires de dix actions ont seuls droit d'assister à l'assemblée.

(1562)

LE PAPIN N^o 1
DU RHONE,

BATEAU A VAPEUR EN FER A BASSE PRESSION,

PARTIRA DU PORT DES CORDELIERS POUR
VALENCE, AVIGNON ET BEAUCALRE,
Demain jeudi 22 août, à quatre heures et demie du matin.
Il transporte voyageurs et marchandises. (215)



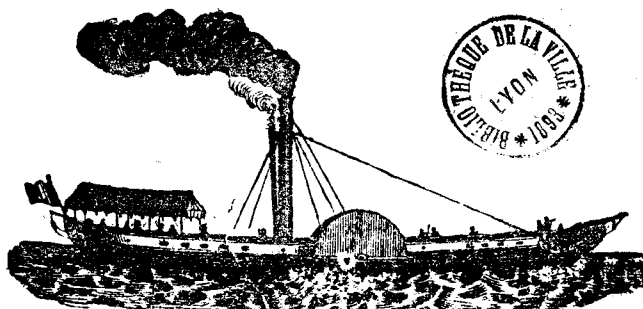
(204) COMPAGNIE GÉNÉRALE

BATEAUX A VAPEUR
POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCALRE ET ARLES.

Départs tous les jours.

POUR MARSEILLE DIRECTEMENT,
Les dimanches, jeudis et samedis, à quatre heures du matin,
du port de la Charité.

BATEAUX A VAPEUR
DU RHONE

SERVICE DE L'AIGLE.

Départs à cinq heures du matin.

Ces bateaux, très-spacieux, se distinguent par la supériorité de leur marche et la commodité des emménagements.

Les bureaux de la compagnie sont : quai de Retz, n^o 45, de place de la Charité, hôtel de Provence. (203)

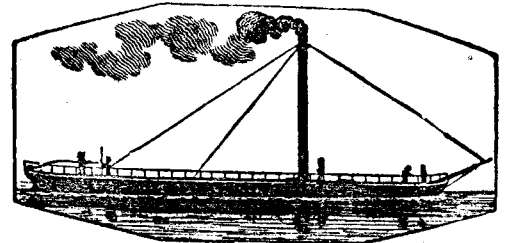
Changement de Domicile.

Le 1^{er} septembre prochain,

L'ÉTUDE DE M^o DUGUEYT,
NOTAIRE,

Sera transférée au 1^{er} étage des bâtiments du Palais Royal, à l'entrée de la rue du Plat. (1854)

(8172) AVIS AUX VOYAGEURS.

LE BATEAU A VAPEUR EN FER
L'INTREPIDE,

RECOMMANDABLE PAR LA CÉLÉRITÉ DE SA MARCHE,
Fera le service de CHALON à LYON, pendant toute la durée des basses eaux, sans changer de bateau.

DÉPARTS.

En juillet, de CHALON à LYON, tous les jours pairs;
En août, de CHALON à LYON, tous les jours impairs.

(912) Prix de la boîte de 36 capsules : 4 fr.

CAPSULES GÉLATINEUSES AU BAUME DE COPAHU PUR, LIQUIDE, SANS ODEUR NI SAVEUR, DE MOTHÈS, seules autorisées par brevet d'invention et de perfectionnement et ordonnance royale, et approuvées par l'Académie royale de Médecine de Paris, comme seules infaillibles pour la prompte guérison des MALADIES SECRÈTES INVÉTÉRÉES, ÉCOULEMENTS RÉCENTS ET CHRONIQUES, FLUEURS BLANCHES, etc., etc.

S'adresser à M. Mothès, rue Sainte-Anne, n^o 20, à Paris, ou à M. Dublanc, pharmacien, dépositaire général, rue du Temple, n^o 137. — Pharmaciens dépositaires : à Lyon, Vernet, Parayon, André, Bellot, Bruchon, Bruny et Ce, droguistes; à Tarare, Michel; à Villefranche, Coulterot, Voituret, Bland; à Saint-Etienne, Couturier.

Se défier de la contrefaçon. Les boîtes qui ne sont pas revêtues de la signature de M. Mothès sont contrefaites.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 20 AOUT.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
1,500	1,000	Juin et Déc.	Ecl. au gaz, Ce Per.	2,180	
1,000	700		Eclair. gaz, St-Etie.	1,150	
550	600		Eclair. au gaz Gren.	1,050	
500	750		Ecl. au gaz S.-et-L.	950	
400	700		Eclair. gaz (Dijon)	650	
3,000	750		Eclair. au gaz, trois villes du Midi	700	
1,740	600		Eclair. gaz (Lurin)	790	
Illimité.	1,000	Idem.	Ce gén. m. R.-de-G.	975	
Idem.	1,000	Idem.	Ce des mines del'Un.	800	
Idem.	1,000	Idem.	Soc. civ. d'act. min. de houille	"	
1,500	800	Idem.	Min. Grang. et Cul.	660	
4,000	1,000		Ce des mines Thiol.	"	
1,000	1,000		Ce génér. des Tréf.	"	
320	5,000	Décembre.	Bat. à vap. de Lyon à Arles	"	
500	4,000	Jan. et Juil.	Soc. Lyon. bat. à vap. Gondoles à vap. sur Saône, marc.	"	
154	5,000	Idem.	Ponts sur le Rhône.	1,005	
4,500	1,000	par trimestr.	Pont de la Feuillée.	2,265	
450	2,000	Idem.	Pont Seguin.	1,700	
300	2,000	Idem.	Pont de l'île-Barbe.	1,500	
220	2,000		Pont et gare de Vaise	"	
1,800	1,000		Canal de Givors.	1,190	
6,000			Che. de fer, Lyon à St-Etienne.	4,900	
2,200	5,000	Jan. et Juil.	Moulins à v. de Per.	5,000	
240	5,000	par an.	Fonder. (Loi. Ard.)	15,000	
800		Juin et Déc.	Tréfilerie et forges de Belmont (Isère).	1,200	1,990
800	1,000	Idem.	Banque de Lyon.	"	
2,000	1,000	Idem.	Caisse Ce de best.	"	
700	750	30 m. et 30 s.	Omnium.	520	
Illimité.	500		Soc. river. d'assur.	800	
2,000	500		Rhône supérieur.	"	

LYON. — IMPRIMERIE DE BODREY FILS, RUE BOULAILLEBIE, 19.